

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de LA FLAMENGRIE, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans la salle de la mairie, le 17 septembre 2018 sur convocation du Maire.

Etaient présents : N. MEURISSE, S. BAUDRILLARD, A. MARLETTE, C. GEORGES, O. CAPLAIN, Q.VANDENBROECKE, C. HARDY, S. CUISSET, J-P. LEJEUNE,

Absents excusés : T. DUPONT-GRAINDORGE, A. ROUSSEAU

Absents : S. FOURDRIGNIER, C. LEBRUN, A. THIEFAINE, A. FILLION

Secrétaire de séance : A. MARLETTE

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le procès-verbal de la réunion du 11 juin 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

1 - Adhésion au service de prévention et santé au travail du centre de gestion

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2021.

2 - Décision modificative pour comptabilisation des opérations d'ordre

Considérant que des biens sans maître ont été incorporés dans les biens de la commune pour un montant évalué à 1088,00 €,

Considérant qu'une ouverture de crédits est nécessaire pour la comptabilisation des opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

- Compte 1328 Chapitre 041 : Subvention 1088,00 €
- Compte 2111 Chapitre 041 : 1088,00 €

3 - Questions diverses

Mme le Maire fait part au conseil municipal des demandes d'habitants de la Rue d'Haudroy : la stagnation d'eau en bordure de route et la vitesse excessive des véhicules et surtout des camions qui causent des tremblements dans les maisons.

Le problème de voirie sera évoqué lors d'une prochaine réunion de la commission des travaux.

Concernant la vitesse, les investissements de la commune pour ralentir la circulation n'ont pas été efficaces (radars pédagogiques). Peu de solutions existent pour ralentir les véhicules.

Mme le Maire demande au conseil municipal de réfléchir aux investissements possibles l'an prochain (créations de trottoirs par exemple)

Stéphane Cuisset rappelle qu'il avait été évoqué la pose de miroir à l'intersection du Chemin de Bellevue et de la Rue du Midi, à cause du manque de visibilité à ce carrefour.

La séance est levée à 20h30